AR Prefecture

043-214300329-20221028-2022_95-DE Regu le 08/11/2022



2022-95



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de BLAVOZY

Nombre de membres ?

L'an deux mil vingt-deux le 28 octobre à 18h45

En exercice: 19

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY

Présents :

Votants:

16 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 18/10/2022

Présents: Franck PAILLON, Michel BEGON, Laëtitia PRADINES.

Danièle VALLERY, Christine SIMON, Serge ABOULIN, Denis CLAMENS, Raymonde HABOUZIT, Patrice LHOSTE,

Roland SEUX, Valérie GAGNE, Christiane PAUZON, Thierry SOLEILHAC,

Christian GIRARD, Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE,

Bernadette PELISSIER, Sabine JOUVHOMME

Excusés

Gilles Audras qui a donné procuration à Franck PAILLON

OBJET: ECHANGE DE PARCELLES

Monsieur le Maire fait part de la demande de Mr SIMON Thierry d'échanger sa parcelle Al 111 d'une surface de 83 m², située Les Serriers, avec la parcelle communale Al 291, d'une surface de 45 m², située Rue des Vios. Cet échange sans soulte permettrait à Mr SIMON d'agrandir son tènement foncier sise Rue des Vios et à la commune d'aménager la voirie communale au lieu-dit Les Serriers. Les deux élues intéressées à l'affaire, n'ont pris part ni au débat ni au vote et ont quitté la séance lors de l'étude de ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 17 voix pour :

- VALIDE l'échange, sans soulte, de la parcelle Al 113, d'une surface de 83 m² appartenant à Mr SIMON Thierry et sise Les Serriers, avec la parcelle Al 291 d'une surface de 45 m², appartenant à la commune, sise Rue des Vios,
- DIT que les frais résultants de cet échange seront supportés par le demandeur, Mr SIMON Thierry,
- AUTORISE monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire, Franck PAILLON

Fait et délibéré le 28/10/2022 Pour extrait certifié conforme